



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le 9 décembre 2019, a adopté : *la résolution numéro 019-099 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020.*

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code Municipal du Québec. (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Que le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui débiteront à 20 h, a été établi comme suit :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| ■ lundi 6 janvier | ■ lundi 6 juillet |
| ■ lundi 3 février | ■ lundi 3 août |
| ■ lundi 2 mars | ■ lundi 14 septembre |
| ■ lundi 6 avril | ■ lundi 5 octobre |
| ■ lundi 4 mai | ■ lundi 2 novembre |
| ■ lundi 1 ^{er} juin | ■ lundi 14 décembre |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce dixième jour de décembre deux mille dix-neuf.



Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier